

## LUNDI 05 OCTOBRE 2015

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à 20h00 à l'endroit habituel des séances, sont présents: Harold Poisson, Maire ainsi que les conseillers suivants : Roland Allard, Frédéric Champagne, Éric Bergeron, Johanne Gagnon, Marc Lavigne, ainsi que Céline Raymond, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Absent : Le conseiller Simon Rochefort.

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour de la présente séance a été remis au maire et à chacun des membres du Conseil présents. **6939-1015**

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Frédéric Champagne d'adopter l'ordre du jour en ajoutant l'item 21 (A) "Demande de dérogation mineure de Monsieur Bertrand Desharnais" et en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

### **Adoption des procès-verbal de la séance du 14 septembre 2015.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015 a été transmis au maire et aux membres du Conseil. **6940-1015**

Il est proposé par Roland Allard, appuyé par Simon Rochefort et résolu unanimement que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal et soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

### **Adoption des comptes.**

Sur proposition de Frédéric Champagne, appuyée par Éric Bergeron il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de septembre 2015 tels que déposés au montant total de : 120,527.27\$. **6941-1015**

ADOPTÉE

Je soussignée, Céline Raymond, directrice générale, secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Céline Raymond, directrice générale, secrétaire.-trésorière.

### **Rapport de l'inspecteur municipal.**

Il est proposé par Roland Allard, appuyé par Johanne Gagnon et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné. **6942-1015**

ADOPTÉE.

### **Publicité pour Moto Club Bois-Francis Inc.**

Il est proposé par Roland Allard et appuyé par Frédéric Champagne qu'une commandite de 100.\$ dollars soit remise à l'organisme Moto Club Bois-Francis Inc. pour une publicité d'un tiers de page dans leur livre des commandites version 2015-2016. **6943-1015**

ADOPTÉE

### **Résolution pour le MDDELCC :**

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Marc Lavigne et résolu unanimement que l'on informe le MDDELCC que la municipalité s'engage à leur transmettre au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux après l'autorisation accordée concernant le certificat d'autorisation pour l'eau potable du 6<sup>e</sup> rang et de la route de la Coupe. **6944-1015**

ADOPTÉE

**Conseiller responsable de la patinoire.**

Il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Éric Bergeron et résolu que le conseiller Simon Rochefort soit de nouveau nommé conseiller responsable pour la patinoire pour la saison 2015-2016.

6945-1015

ADOPTÉE

**Engagement du personnel de la patinoire.**

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement qu'une offre d'emploi soit envoyée par courrier aux résidents de Saint-Rosaire pour offrir un (ou des) poste(s) d'entretien et de surveillance de la patinoire pour la saison d'hiver 2015-2016 si nécessaire, et que la conseillère Johanne Gagnon et le conseiller Simon Rochefort soit mandatés pour recevoir les candidatures et engager le personnel nécessaire.

6946-1015

ADOPTÉE

**Versement au Développement Économique Inc.**

Il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Frédéric Champagne qu'un montant de 9,971.05\$ soit versé au Développement Économique St-Rosaire Inc. permettant la remise de trois montants de subvention résidentielle accordées par le Comité du Développement Économique Inc.

6947-1015

ADOPTÉE

**Coordonnateur des mesures d'urgence.**

Il est proposé par Frédéric Champagne et appuyé par Éric Bergeron d'enlever la candidature de M. Bryan Mc. Neil comme coordonnateur de mesures d'urgence étant donné, que le principal coordonnateur attitré est M. Georges Dumont qui a été mandaté antérieurement par la Régie Incentraide.

6948-1015

ADOPTÉE

**Rencontre avec M. Jean-Paul Gagné, Mme Juliette Lizotte**

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement qu'une rencontre soit cédulée avec M. Jean-Paul Gagné, Mme Juliette Lizotte pour la possibilité d'acheter leur terrain : cadastres 4 793 825 et 4 793 827 sur la route de la Coupe et que si les deux parties appelées : ( La Municipalité et Mme Lizotte et M. Gagné ) arrivent à une conclusion d'entente raisonnable que le maire Harold Poisson et la directrice générale et secrétaire-trésorière Céline Raymond soient autorisés à signer une offre d'achat ainsi qu'une entente de confidentialité.

6949-1015

ADOPTÉE

**Dossier du 225 rang 6, St-Rosaire.**

Il est résolu unanimement que le conseil municipal de St-Rosaire mandate Me Audrey Bélanger, avocate de la firme Dunton Rainville de communiquer avec le Ministère de l'Environnement ( MDDELCC) concernant le dossier de la Ferme La Villageoise S.E.N.C. ( Bruno Lecours ) du 225, rang 6, St-Rosaire relativement à la conformité de cette entreprise.

6950-1015

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION** est déposé par la conseillère Johanne Gagnon, qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, un règlement pour modifier le règlement de zonage et le règlement d'urbanisme sera présenté pour adoption. Une dispense de lecture dudit règlement de modification de règlement de zonage et de règlement d'urbanisme est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

6951-1015

### **Changements à apporter au règlement de zonage et d'urbanisme.**

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Frédéric Champagne et résolu unanimement que la directrice générale soit autorisée à engager une personne ou une firme pour effectuer les changements au règlement de zonage et d'urbanisme.

6952-1015

ADOPTÉE

### **Contrat d'entretien des unités de climatisation du CPE.**

Proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Marc Lavigne que la directrice générale soit autorisée à signer un contrat d'entretien annuel pour les unités de climatisation du CPE.

6953-1015

ADOPTÉE

### **Dérogation mineure de M. Bertrand Desharnais.**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure de M. Bertrand Desharnais afin de modifier ses limites de terrain sur son cadastre 4 478 029;

**CONSIDÉRANT** que le cadastre de monsieur Desharnais est d'une superficie de 3 535,9 mètres<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT** que celui-ci demande de conserver une superficie résidentielle totale de 3088,6 mètres<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT** que par rapport à la Grande-Ligne, la profondeur du coté droit sera de 40.15 mètres et de 54,06 mètres du coté gauche;

**CONSIDÉRANT** qu'une plate-forme de béton avec un silo est localisée sur la propriété résidentielle de M. Desharnais, dont celui-ci céderait cet emplacement sur le lot agricole à l'arrière de son terrain et conserverait une distance entre les deux propriétés d'au moins 5 pieds afin d'éviter des différents lors de travaux pouvant être exécutés;

**CONSIDÉRANT** que le cadastre de monsieur Desharnais se retrouve à moins de 100 mètres d'un cours d'eau et serait supposé avoir une superficie de terrain de 4,000 mètres<sup>2</sup> selon notre règlement municipal, sans grandeur de terrain moindre est autorisée par son droit acquis;

**CONSIDÉRANT** que cette demande ne nuit en aucun cas à son entourage;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Frédéric Champagne que l'on accorde la demande de dérogation mineure présentée pour M. Bertrand Desharnais afin de conserver une superficie de 3 088,9 mètres<sup>2</sup> pour son emplacement résidentiel, suite à la recommandation favorable des membres du CCU.

6954-1015

ADOPTÉE

### **Programme TECQ.**

Attendu que :

La municipalité de St-Rosaire a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités du guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Frédéric Champagne et résolu à l'unanimité que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et

mandataires de tout responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28.\$ par habitant par année, soit 140.\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Et il est résolu unanimement que :

Le conseil municipal approuve la programmation révisée et que :

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**6955-1015**

ADOPTÉE

**Levée de l'assemblée** par Johanne Gagnon, appuyé par Roland Allard à 20h47.

**6956-1015**

ADOPTÉE

---

**Harold Poisson, Maire**

---

**Céline Raymond, D.G. Sec.-trésorière.**